

Dans sa séance de vendredi, la Chambre des Communes a vu une scène sans précédent.

M. Disraeli, interpellé sur les projets de loi qui gouverneraient le traité à l'ordre du jour d'ici à la fin de la session, avait répondu qu'il renverrait à l'année prochaine le bill sur la marine marchande, — anxieusement attendu, — pour faire place au bill de l'agriculture, beaucoup moins intéressant. — M. Goschen, l'ancien ministre du cabinet Gladstone, venait de déplorer cet ajournement, et un autre membre allait prendre la parole, quand tout à coup M. Samuel Plimsoll, le représentant de Derby, un des hommes les plus estimés et les plus populaires du pays, se leva comme poussé par une émotion insurmontable.

« Je demande, s'écria-t-il, que le bill soit maintenu. Je somme le premier ministre de ne pas abandonner des milliers de créatures à une mort subite et inévitable.

« Depuis 1862, le ministre du commerce a laissé le mal s'accumuler, aidé d'armateurs assassins amplement représentés ici. (A l'ordre!) Oul, ils ont déjoué et déjouent toute tentative d'amélioration... (Nommez-les!) Je vais le faire.

« Messieurs, avez-vous lu le jugement de lord Gifford au sujet du navire le *Thar de l'Avon*? Sinon, lisez-le. (A l'ordre!) Oul, un de mes amis m'a affirmé que, depuis trente ans, il n'avait pas vu un seul navire volontairement mis à la réforme par ses armateurs... Il n'y a pas moins de 2,500 navires déclassés. Et qu'arrive-t-il? C'est que des centaines et des centaines de braves gens sont envoyés à la mort, leurs femmes rendues veuves et leurs enfants orphelins, pour que quelques misérables spéculateurs puissent accumuler d'ignobles bénéfices. (Oh! oh!)

« M. LE PRÉSIDENT. — Ce n'est pas le moment de discuter le bill, qui n'est pas devant la Chambre.

« M. PLIMSOLL. — Alors je demanderai au ministre du commerce s'il veut bien renvoyer la Chambre sur les navires suivants: la *Tharis*, le *Melbourne*, la *Norah-Grey*, l'*Enfant-Trouvé*, le *Sydney Dane*, perdus en 1871, avec 87 victimes, ou abandonnés en 1875, et si le propriétaire de ces navires n'est pas M. E. Lourd Bates, représentant de Plymouth (A l'ordre!)... et je vous interrogerai aussi, vous, de ce côté de la Chambre (montrant l'opposition, aux bancs de laquelle il siège. — On jeta des cris déterminés à démasquer les scélérats...)

« Tumulte épouvantable. M. Plimsoll s'avance au milieu de la Chambre, apostrophant, au milieu des cris, tantôt les bancs ministériels, tantôt ceux de l'opposition. Quand le calme s'est un peu rétabli:

« M. LE PRÉSIDENT. — Je ne suppose pas que cette expression s'adresse à aucun des membres de la chambre.

« M. PLIMSOLL. — Je vous demande pardon.

« M. LE PRÉSIDENT. — L'honorable membre s'est servi du mot « misérable ». Espère qu'il n'a voulu l'appliquer à aucun de ses collègues.

« M. PLIMSOLL. — Si, et je n'entends pas le retirer. (A l'ordre!) Oul, non, non, je ne le retirerai pas.

« M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez retirer cette expression.

« M. PLIMSOLL. — Je refuse de nouveau.

« M. le président renouvelle son injonction. M. Plimsoll réside avec une énergie croissante, et, s'avancant vers le bureau, il y jette un papier: « Voilà, dit-il, une protestation.

« M. DISRAELI. — L'honorable membre s'est conduit d'une façon inqualifiable.

« PLIMSOLL. — Et le gouvernement aussi! (A l'ordre!) (A l'ordre!)

« M. Disraeli demande la censure. M. Plimsoll demande à parler, mais l'usage veut qu'il se retire. Alors, à travers la foule des députés, il se dirige vers la porte, agitant les mains en criant de toutes ses forces: « Vous savez que des milliers d'hommes ont péri par votre faute!

Après son départ, le marquis de Huntington, le chef nominal de l'opposition, demande à la Chambre d'ajourner son jugement. Un des collègues de M. Plimsoll,

et qui l'a accompagné, M. Sullivan, rentre et déclare que le représentant de Derby est dans un état de surexcitation nerveuse alarmante, et il demande aussi l'ajournement de la discussion. M. Disraeli n'y contredit pas, et on laisse huit jours à M. Plimsoll pour venir faire amende honorable.

C'est, en effet, un bien grand criminel! Depuis trois ans, il commet l'infamie de disputer des milliers de navires à l'avidité des armateurs. Depuis trois ans, sans cesse, sans relâche, par le livre, par le journal, par la parole, il signale à toute l'Angleterre des centaines d'hommes envoyés à la mort par l'odieuse spéculation de certains propriétaires de navires. Il a publié en 1873 un livre admirable de naïveté, de courage, d'une éloquence de chiffres et d'exemples à ouvrir des cœurs de diamant. Il racontait comment des armateurs assuraient pour deux ou trois fois leur valeur des navires pourris qu'ils envoyaient perdre corps et biens. Il sondait ces carènes faites de bois avarié joints par des clous de fer à tête de cuivre, les montrait chargés pour couler, et coulant à deux jours du rivage, entraînant la mort de l'équipage et faisant la fortune de l'armateur.

Nul remède à trouver dans la surveillance des assureurs, dont l'organisation est si bizarre qu'ils aiment mieux payer que d'informer une enquête, presque toujours impossible, les survivants, quand il s'en trouve, n'osant jamais dénoncer leur patron. Il dénonçait cette loi sauvage qui force tout marin une fois engagé avec un capitaine à partir ou à être emprisonné. Il citait vingt exemples de malheureux qui s'apercevaient seulement à bord qu'ils étaient sur un cercueil et n'osaient ou ne pouvaient se faire descendre. Dernièrement un matelot épouvanté du danger obtint qu'on le débarquât. Il est conduit en prison, et deux jours après le navire sombrerait corps et biens.

A la fin de son livre, M. Plimsoll avait dressé une carte de l'Angleterre dont tous les rivages étaient plus ou moins mouchetés de points noirs. Chacun de ces signes représentait des milliers de naufrages. Rien de plus lugubre que cette carte vivante du crime et de la mort.

Mais ce n'était rien d'écrire pour son infatigable dévouement. Cet homme avait juré d'arrêter ces massacres. Il était riche, il eût eu sa fortune, organisé des associations, court les ports, assiéger les ministères, prêcher, discuter, disputé, poursuivi par les hulements des écumivres de mer, traduit par eux devant les tribunaux, condamné pour diffamation, recommençant toujours.

Enfin, il finit par éveiller le parlement. Une enquête fut ordonnée; elle traîna les années, traîne encore. Qu'est la majorité du Parlement, sinon les sénats des grands armateurs, maîtres de mines, banquiers et industriels du royaume! Le bill qu'ils ont encore pu rejeter à l'autre session, reparaitra-t-il l'année prochaine? Qui le sait? Mais soyez certain qu'il reparaitra implacable et demandant justice, malgré les cris et les larmes, et les secousses terribles qu'imprimeront à des nerfs, ces luttes, ces larmes, ces travaux innombrables; car il ne se perd pas un navire en Angleterre qu'il ne soit signalé aux journaux par celui qui s'est donné cette noble tâche, plus grande peut-être que celle de Vilberforce.

Voici la protestation qu'il a jetée sur le bureau. Elle vaut la peine d'être reproduite toute entière dans tous les journaux populaires du monde:

« Au nom de Dieu, je proteste contre tout ajournement du bill. Ce bill est en lui-même une dérision, mais il y a assez d'humanité et de lumières dans la Chambre pour le transformer en une bonne loi. Il y a en ce moment 2,654 navires qui, pareils au *Barbe de l'Avon*, sont hors de classe. Il y a en ce moment des armateurs, des capitaines, des consignataires de navires, qui, sans mandat, peuvent arrêter des sujets britanniques imprudemment engagés envers eux, et sans autre alternative que la prison ou la mort. J'accuse le gouvernement de jouer, sciemment et sans le savoir, le jeu des meurtriers maritimes qui existent dans cette enceinte et au dehors.

« M. LE PRÉSIDENT. — Je ne suppose pas que cette expression s'adresse à aucun des membres de la chambre.

« M. PLIMSOLL. — Je vous demande pardon.

« M. LE PRÉSIDENT. — L'honorable membre s'est servi du mot « misérable ». Espère qu'il n'a voulu l'appliquer à aucun de ses collègues.

« M. PLIMSOLL. — Si, et je n'entends pas le retirer. (A l'ordre!) Oul, non, non, je ne le retirerai pas.

« M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez retirer cette expression.

« M. PLIMSOLL. — Je refuse de nouveau.

« M. le président renouvelle son injonction. M. Plimsoll réside avec une énergie croissante, et, s'avancant vers le bureau, il y jette un papier: « Voilà, dit-il, une protestation.

« M. DISRAELI. — L'honorable membre s'est conduit d'une façon inqualifiable.

« PLIMSOLL. — Et le gouvernement aussi! (A l'ordre!) (A l'ordre!)

« M. Disraeli demande la censure. M. Plimsoll demande à parler, mais l'usage veut qu'il se retire. Alors, à travers la foule des députés, il se dirige vers la porte, agitant les mains en criant de toutes ses forces: « Vous savez que des milliers d'hommes ont péri par votre faute!

Après son départ, le marquis de Huntington, le chef nominal de l'opposition, demande à la Chambre d'ajourner son jugement. Un des collègues de M. Plimsoll,

et qui l'a accompagné, M. Sullivan, rentre et déclare que le représentant de Derby est dans un état de surexcitation nerveuse alarmante, et il demande aussi l'ajournement de la discussion. M. Disraeli n'y contredit pas, et on laisse huit jours à M. Plimsoll pour venir faire amende honorable.

C'est, en effet, un bien grand criminel! Depuis trois ans, il commet l'infamie de disputer des milliers de navires à l'avidité des armateurs. Depuis trois ans, sans cesse, sans relâche, par le livre, par le journal, par la parole, il signale à toute l'Angleterre des centaines d'hommes envoyés à la mort par l'odieuse spéculation de certains propriétaires de navires. Il a publié en 1873 un livre admirable de naïveté, de courage, d'une éloquence de chiffres et d'exemples à ouvrir des cœurs de diamant. Il racontait comment des armateurs assuraient pour deux ou trois fois leur valeur des navires pourris qu'ils envoyaient perdre corps et biens. Il sondait ces carènes faites de bois avarié joints par des clous de fer à tête de cuivre, les montrait chargés pour couler, et coulant à deux jours du rivage, entraînant la mort de l'équipage et faisant la fortune de l'armateur.

Nul remède à trouver dans la surveillance des assureurs, dont l'organisation est si bizarre qu'ils aiment mieux payer que d'informer une enquête, presque toujours impossible, les survivants, quand il s'en trouve, n'osant jamais dénoncer leur patron. Il dénonçait cette loi sauvage qui force tout marin une fois engagé avec un capitaine à partir ou à être emprisonné. Il citait vingt exemples de malheureux qui s'apercevaient seulement à bord qu'ils étaient sur un cercueil et n'osaient ou ne pouvaient se faire descendre. Dernièrement un matelot épouvanté du danger obtint qu'on le débarquât. Il est conduit en prison, et deux jours après le navire sombrerait corps et biens.

A la fin de son livre, M. Plimsoll avait dressé une carte de l'Angleterre dont tous les rivages étaient plus ou moins mouchetés de points noirs. Chacun de ces signes représentait des milliers de naufrages. Rien de plus lugubre que cette carte vivante du crime et de la mort.

Mais ce n'était rien d'écrire pour son infatigable dévouement. Cet homme avait juré d'arrêter ces massacres. Il était riche, il eût eu sa fortune, organisé des associations, court les ports, assiéger les ministères, prêcher, discuter, disputé, poursuivi par les hulements des écumivres de mer, traduit par eux devant les tribunaux, condamné pour diffamation, recommençant toujours.

Enfin, il finit par éveiller le parlement. Une enquête fut ordonnée; elle traîna les années, traîne encore. Qu'est la majorité du Parlement, sinon les sénats des grands armateurs, maîtres de mines, banquiers et industriels du royaume! Le bill qu'ils ont encore pu rejeter à l'autre session, reparaitra-t-il l'année prochaine? Qui le sait? Mais soyez certain qu'il reparaitra implacable et demandant justice, malgré les cris et les larmes, et les secousses terribles qu'imprimeront à des nerfs, ces luttes, ces larmes, ces travaux innombrables; car il ne se perd pas un navire en Angleterre qu'il ne soit signalé aux journaux par celui qui s'est donné cette noble tâche, plus grande peut-être que celle de Vilberforce.

Voici la protestation qu'il a jetée sur le bureau. Elle vaut la peine d'être reproduite toute entière dans tous les journaux populaires du monde:

« Au nom de Dieu, je proteste contre tout ajournement du bill. Ce bill est en lui-même une dérision, mais il y a assez d'humanité et de lumières dans la Chambre pour le transformer en une bonne loi. Il y a en ce moment 2,654 navires qui, pareils au *Barbe de l'Avon*, sont hors de classe. Il y a en ce moment des armateurs, des capitaines, des consignataires de navires, qui, sans mandat, peuvent arrêter des sujets britanniques imprudemment engagés envers eux, et sans autre alternative que la prison ou la mort. J'accuse le gouvernement de jouer, sciemment et sans le savoir, le jeu des meurtriers maritimes qui existent dans cette enceinte et au dehors.

« Ce que veut l'humanité, c'est que ces vieux navires soient démolis ou réparés, que les navires ne soient pas surchargés de grains non armés, que les ponts ne soient pas encombrés, causes trop fréquentes de morts innombrables. Le projet de loi du gouvernement se remédie à rien de tout cela.

« Il ne faut qu'aggraver les peines contre ceux de nos malheureux concitoyens qui sont obligés de prendre la mer. J'entends démasquer les scélérats ici présents, dignes représentants de ceux plus nombreux mais non plus infâmes qui sont dans le pays...

« Je demande que l'on procède sans délai à la discussion du bill; sinon je déclare que le sang des malheureux qui périront l'hiver prochain retombera sur la tête du premier ministre et de ses collègues. J'appelle sur lui et sur eux la colère de ce Dieu qui a dit: « Tu n'affligeras ni la veuve ni l'orphelin. Si tu les affliges et qu'ils crient vers moi, j'entendrai leur cri, et ma colère s'enflammera, et je te tuerai avec le glaive et ta femme sera veuve et tes enfants seront orphelins. » Combien plus grande sera sa colère contre ceux qui auront réduit des femmes et des enfants à cette affreuse condition et qui précipitent leurs semblables dans une mort terrible.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 25 juillet.
M. RICARD, président.

La séance est ouverte à 2 h. 30.

Après adoption du procès-verbal, M. de Cissey, ministre de la guerre, dépose un projet de loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 18 millions sur l'exercice de 1875.

L'Assemblée prend la 2^e délibération sur le projet de loi relatif aux élections des sénateurs.

Les articles 14 et 15 sont réservés.

Les articles 16 et 17 sont adoptés sans débat.

Les articles 18 à 22 sont réservés à la demande de M. Christophle, rapporteur.

L'article 23 est adopté avec un amendement proposé par M. Gaslonde.

Sur l'article 24, M. Christophle propose d'ajouter au 1^{er} paragraphe les mots: il est pourvu aux vacances dans les trois mois.

Le premier paragraphe, ainsi modifié, est adopté.

M. Buffet demande qu'on supprime le 2^e paragraphe pour circonscrire l'agitation électorale.

M. Christophle se prononce pour le maintien de ce paragraphe.

Un scrutin s'ouvre sur ce paragraphe qui est rejeté, après un pointage, par 334 voix contre 329.

M. Paris présente un amendement tendant à donner au paragraphe 24 de la commission la rédaction suivante:

« L'élection des sénateurs nommés par l'Assemblée nationale est faite en séance publique au scrutin de liste.

« La majorité absolue est exigée, quelque soit le nombre des épreuves.

Cet amendement accepté par la commission, est adopté par l'Assemblée.

M. Dufaure, garde des sceaux, soutient les deux paragraphes additionnels à l'article 24 proposé par le gouvernement et tendant à charger une commission de présenter à l'Assemblée une liste de candidats pour les places de sénateurs, dont la nomination lui est attribuée.

Ces deux paragraphes, qui sont combattus par M. le rapporteur Christophle, sont rejetés.

L'article 25 est adopté sans débat.

Sur l'article 26, M. de St-Pierre demande que les membres du Sénat ne reçoivent aucun traitement ni aucun indemnité.

M. Hervé de Saisy combat cet amendement, qui est rejeté par 375 voix contre 239.

L'article 26 est adopté, ainsi que les articles 27 à 29.

M. de Douhet développe une proposition additionnelle à l'article 29 un amendement portant que les 75 sénateurs dont la nomination est attribuée à l'Assemblée seront choisis, 50 parmi les députés les plus âgés et 25 en dehors des membres de la Chambre.

M. de Douhet retire son amendement en se réservant de le représenter.

M. Hervé de Saisy propose comme

article additionnel au même article 29, un amendement portant que les propositions de sénateurs sont incompatibles avec celles d'administrateur ou d'agent d'une entreprise financière ou de toute autre entreprise dépendant d'un vote des deux Chambres.

M. Christophle combat cette disposition additionnelle, qui est renvoyée à la commission.

La séance est levée à 6 h. 10.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Nouveaux hebdomadaires de la Bourse.

Le semaine dont nous avons à rendre compte a été assez agitée. Bien que les affaires engagées n'aient eu qu'une activité relative, les cours de nos fonds publics ont subi des fluctuations assez nombreuses. Tout compte fait, diverses variations soit en hausse soit en baisse, nous retrouvons les rentes françaises à des cours en forte avance sur ceux cotés il y a huit jours. Les prix de clôture d'hier sont même les plus hauts qui aient été atteints jusqu'à présent.

Sans exagérer l'importance du résultat acquis, on peut néanmoins reconnaître qu'il dépasse les espérances que l'on avait pu concevoir, si l'on tient compte surtout de l'amélioration rapide qui s'est produite dans le courant de la semaine précédente, des grosses réalisations qui se sont opérées, et des efforts incessants des vendeurs pour ramener les cours à un état de calme.

Ces derniers, en ont en effet, mis tout en œuvre pour empêcher le développement des cours. Les vendeurs ont été mis dans une situation très critique. Des masses de primes vendues à ce cours ont été débordées et leurs auteurs se fussent trouvés dans la nécessité de se couvrir par des rachats précipités.

Aussi les avons-nous vus dès les premières séances de la semaine mettre tout en œuvre pour opposer à l'accentuation du mouvement de progression. Ils ont tout à tour invoqué la persistance du mauvais temps, la hausse des farines, la perspective d'une longue période d'inactivité, toujours nuisible à la bonne tenue du marché; l'éventualité des élections générales, et, enfin, les soi-disant retards apportés à la conclusion des affaires en voie d'élaboration, et à l'arrangement définitif desquelles un grand nombre de valeurs étrangères est principalement intéressé.

Grâce à cette accumulation de nouvelles plus ou moins exactes, mais toutes peu rassurantes, les vendeurs ont réussi, il est vrai, à provoquer une réaction sur les plus hautes valeurs, mais il n'en est pas moins certain qu'ils n'ont jamais pu arriver à porter une atteinte sérieuse au fond de solidité du marché, solidité qui s'est affirmée d'avantage pendant la Bourse d'hier.

Il faut reconnaître, du reste, que leurs adversaires ont pu faire entrer en ligne de compte, dans leur réaction, non moins nombreux, mais incontestablement beaucoup plus convaincus. D'une part, l'abondance excessive d'argent, la nécessité qu'ont les disponibilités chaque jour croissantes, de trouver un emploi quelconque pour s'employer, la certitude de plusieurs autres raisons, ont été invoqués, et ont manifesté l'entrepreneur un petit-campagne d'été, et enfin l'état exceptionnellement satisfaisant de la production des impôts pendant le premier semestre de l'année.

Sans doute, les cours de nos fonds publics sont arrivés à un niveau qui ne saurait compromettre l'existence de nos valeurs, mais il paraissent pas moins encore susceptibles d'une certaine amélioration. Comme nous l'avons déjà fait observer, toutes les causes de nos principales institutions de crédit regorgent de capitaux inoccupés et ne fournissent plus aux divers services de leur administration un rendement suffisant. Les reports ne peuvent plus constituer des placements temporaires beaucoup plus avantageux. La place peut donc, sans péril, donner à ses acheteurs un plus grand développement. Avec le report à bon marché, les parieurs des idées de hausse ont généralement raison de leurs adversaires. On hésite l'autant moins à prendre des engagements d'une certaine étendue que l'on peut, sans de trop lourds sacrifices, prolonger le terme des échéances.

Des diverses considérations que nous venons d'exposer, il semble résulter que si un certain nombre de grandes importances n'est pas à espérer, toute tentative faite pour provoquer une réaction ultérieure d'une certaine étendue, est destinée à rencontrer une vive résistance. Il ne faut pas perdre de vue que le coupon du 5 0/0 va être détaché dans quelques jours, et que ce coupon se trouvera ainsi en circulation, qui pourra tenter de nouveaux acheteurs.

Nous terminerons ce rapide exposé en faisant remarquer que, depuis quelques jours, le 3 0/0 a été plus favorisé que le 5 0/0. Cette tendance nous semble devoir s'accentuer chaque jour davantage. Aux cours actuels, avec les dispositions dominantes, quelle que soit la faveur, d'ailleurs méritée, dont jouit le 5 0/0, de nombreuses demandes nous paraissent devoir venir inévitablement à l'aliné de nos rentes. Toutes les acquisitions de fonds effectuées pour les portefeuilles de nos fonds ont été faites, par la plus-value déduite, de préférence sur le 3 0/0, qui n'est pas comme le 5 0/0 au-dessus du pair et soumis à des éventualités plus ou moins prochaines de remboursement onéreux.

Ces réflexions faites, il nous reste à examiner les diverses variations de cours de cette dernière période hebdomadaire. A vrai dire, cette constatation n'offre guère d'intérêt que sur les rentes françaises et sur les quelques valeurs auxquelles la spéculation a continué à donner ses préférences.

Le 3 0/0, qui a été au plus bas 64 77 pour s'élever ensuite jusqu'à 65 30, son plus haut et dernier cours. Il est certain que les acheteurs qui redoutent une conversion, tout éloignée qu'elle puisse être, et qui par suite donneront leurs préférences à ce fonds, regagneront au coup d'œil, par la plus-value déduite, se produire sur le capital de leur rente, ce qu'ils pourront perdre momentanément par la diminution de leur revenu. Les opérations effectuées en 3 0/0, pour compte des recettes générales, se soldent par un achat de 22,000 francs de rente.

L'amélioration acquise par le 5 0/0 n'a pas été tout à fait aussi importante, mais elle n'en est pas moins très appréciable. Il se trouve en hausse de 0 35 pour la semaine après avoir effleuré 104 92 au plus bas. Les demandes des trésoriers payeurs généraux ont atteint le chiffre de 285,000 fr. de rente.

Le Morgan a été absolument négligé entre 58 et 57 50.

Les diverses obligations de la Ville de Paris ont continué à attirer les préférences des capitaux en quête d'emploi de tout repos. Celles de 1855-1860 dont le tirage doit avoir lieu le 2 août sont demandées à 103 75; celles de 1865 sont recherchées à 102 50; celles de 1875 entre 102 et 101.

Les bons de liquidation de la Ville et des Départements, les diverses obligations du Crédit Foncier de France, celles de nos grandes lignes de chemins, c'est-à-dire toutes les valeurs de premier ordre se sont également partagées les achats de l'épargne.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le marché des actions des institutions de crédit n'a offert qu'un médiocre intérêt. Les affaires,

déjà peu animées sur les fonds publics, l'ont été encore moins sur les principales valeurs. Toutefois elles ont fait en général assez bonne contenance.

Les bas prix atteints par les rentes françaises ont eu pour conséquence de reporter une partie des disponibilités existantes sur les actions de la Banque de France, qui, sous l'influence de demandes assez nombreuses, ont été portées, au comptant, de 3,330 à 3,380. A terme, l'avance acquise est encore plus importante; elles ont en effet progressé de 3,810 à 3,880.

La Banque de Paris et les Pays-Bas, à la suite de l'éclatant succès de la souscription aux délégations de la ville de Florence, s'est élevée de 1,132 50 à 1,142 50. Quelques réalisations l'ont fait revenir en fin de semaine à 1,130.

Le Comptoir d'Escompte s'est solidement maintenu à 510; il en est de même du Crédit Foncier de France, qui a été recherché de 890 à 895; du Crédit Lyonnais, qui est en avance de 3 fr. à 623 75; de la Société Générale, qui a oscillé entre 565 et 569 75; de la Société de Dépôts et Comptes-Courants qui a conservé le cours de 631 25.

Le Crédit Industriel et Commercial mérite une mention spéciale. Il se trouve à 740 en hausse de 15 fr. pour la semaine.

Le Crédit Mobilier a été assez vivement discuté. Après avoir atteint 190 au plus haut il a été ramené à 175 pour reprendre ensuite à 180. On ne connaît pas encore les résultats de l'inventaire auquel il a été procédé.

La Banque Franco-Hollandaise a varié entre 312 50 et 305. On attend la convocation de l'Assemblée générale qui doit recevoir communication de la situation de la société arrêtée au 30 juin.

La Banque Franco-Egyptienne est délaissée à 545; il en est de même de la Banque Française et Italienne, qui a clôturé hier à 494 75 après 497 50 et 490.

Les actions des chemins de fer français se sont fait remarquer par leur brillante attitude; ceval, un sont toujours les plus recherchés, et se ressentir de la bonne tenue des rentes françaises. C'est ainsi que l'Est a touché 570 et termine à 565; le Lyon est à 950, en hausse de 10 fr.; le Midi à 695, en amélioration d'égal importance; le Nord à 1177 50, après 1190 au plus haut; l'Orléans à 985, après 1190 au plus haut; l'Orléans à 985, en progression de 15 fr., après avoir même gagné un moment 27 50, l'Ouest à 611 25, les Charentes à 365.

La Compagnie parisienne du Gaz est sans variations appréciables à 982 50. L'amélioration est à faire pour la Compagnie transatlantique, qui s'est élevée de 232 50; les Messageries ont été demandées de 605 à 610. Un accord complet s'est établi entre cette Compagnie et le gouvernement au sujet des modifications à apporter aux conventions existantes, un projet de loi a été déposé, en ce sens, par le ministre des finances.

L'action de la Banque de France a touché 675 au plus haut, est retombée à 668 25; la délégation a également reculé de 600 à 590. Quelques réalisations ont seules provoqué ce moment rétrograde. Les recettes sont toujours excellentes, et on pense que des communications importantes qui viendront à la prochaine assemblée générale.

Les Entrepôts et Magasins Généraux ont été demandés à 310. Ce n'est évidemment qu'un cours d'attente.

L'Italien, après être resté lourd pendant la plus grande partie de la semaine à 71 25, a sévi l'impulsion des fonds français, et s'est vigoureusement relevé à 71 02 1/2, pour finir à 71 60.

La faiblesse de la rente turque a lourdement pesé sur le cours des actions de la Banque Ottomane, que nous laissons à 311 25 après 307 50 et 300. Cette valeur nous paraît susceptible d'une importante plus-value.

Le Crédit Mobilier Espagnol, très demandé au commencement de la semaine, s'est élevé de 611 25 à 670 pour retomber ensuite à 632 50. La nouvelle de la cession du chemin de Cordoue à Séville à la Compagnie de Madrid à Saragosse et les avis satisfaisants reçus du théâtre de la guerre peuvent faire espérer la reprise prochaine du mouvement de progression.

Les actions des chemins autrichiens ont été offertes de 635 à 637 50; les Lombards ont également fléchi de 225 à 215; les recettes de ces chemins sont en progrès sensible, mais les cotes étrangères continuent à être peu satisfaisantes.

Le Nord de l'Espagne a fait 242 50 et reste à 233 75; le Madrid à Saragosse a touché 342 50 et 322 50 pour finir à 331 25; ces deux lignes doivent profiter dans une bonne mesure de la conclusion des arrangements avec le Cortès de Séville.

Le Nord de l'Espagne a fait 242 50 et reste à 233 75; le Madrid à Saragosse a touché 342 50 et 322 50 pour finir à 331 25; ces deux lignes doivent profiter dans une bonne mesure de la conclusion des arrangements avec le Cortès de Séville.

Le prix du billet est fixé à 50 centimes, car on a voulu donner à cette œuvre, dont nous souhaitons le succès, un caractère essentiellement populaire. Les dons sont reçus chez MM. les doyens de Saint-Martin et de Notre-Dame ainsi que chez M. Paul Watine, 33, Grande-Rue.

Nous devons signaler à nos lecteurs la générosité admirable des habitants de Tournai, qui, répondant au pressant appel de M. Caillaud, vice-comte de France, ont déjà versé près de vingt mille francs au profit des malheureux inondés du Midi.

M. Strat-Duvillier, originaire de Tournai, mais domicilié à Tournai depuis de longues années, s'est surtout distingué en recueillant à domicile, avec le plus généreux empressement les souscriptions de ses concitoyens d'adoption.

Ajoutons que M. Strat est toujours le premier quand il s'agit de secourir ses frères de France; en 1871, la Société internationale de secours aux blessés lui décerna la croix de Genève, en reconnaissance de son dévouement pour les blessés français de la dernière guerre.

Nous publions ci-dessous le tableau du sectionnement de l'arrondissement de Nord, proposé par la commission des Trente, pour les prochaines élections législatives:

1^{re} section, composée des arrondissements d'Hazebrouk et de Dunkerque: trois députés.
2^e section, composée de l'arrondissement de Lille: huit députés.
3^e section, composée des arrondissements de Douai et Cambrai: 5 députés.
4^e section, composée des arrondissements de Valenciennes et Avesnes: 5 députés.

Une plainte a été déposée par M. Lacomble, marchand de meubles, rue Sébastopol, au sujet d'un vol dont cette dame a été, hier, victime chez elle.

Elle avait laissé dans sa cuisine, sur la table d'un buffet, un billet de banque de 100 fr. qu'elle n'a pas retrouvé. Elle assure que dans l'intervalle personne n'était entré dans la cuisine à l'exception d'un jeune ouvrier menuisier occupé en ce moment dans la maison, et c'est lui qu'elle immédiatement soupçonna d'être l'auteur du vol. Mais ce jeune ouvrier, interrogé sur la disparition du gros billet, a opposé, jusqu'ici, aux soupçons des dénégations les plus formelles.

M. Thieffry, marchand chapelier, Grande-Rue, vient d'avoir affaire à un escroc qui, sans autre but que de malice dans son jeu, arrive pourtant à ses fins. Il entre: combien cette escroquette, Mademoiselle! — 4 francs, Monsieur. — Bien, votre père me connaît, ce sera payé. — Ici il décline un faux nom que Mademoiselle Thieffry s'empresse d'aller dire à son père; pendant ce temps il file emportant son vrai nom, sa casquette et... son argent.

Dimanche, aux régates de Saint-Omer, le Sport nautique de Lille a remporté tous les premiers prix.

A Boulogne-sur-Mer, où avait lieu un concours musical, les sociétés de notre région se sont distinguées tout